



**Manuel d'utilisation d'Irris :**  
Gestion de la traçabilité

Irris

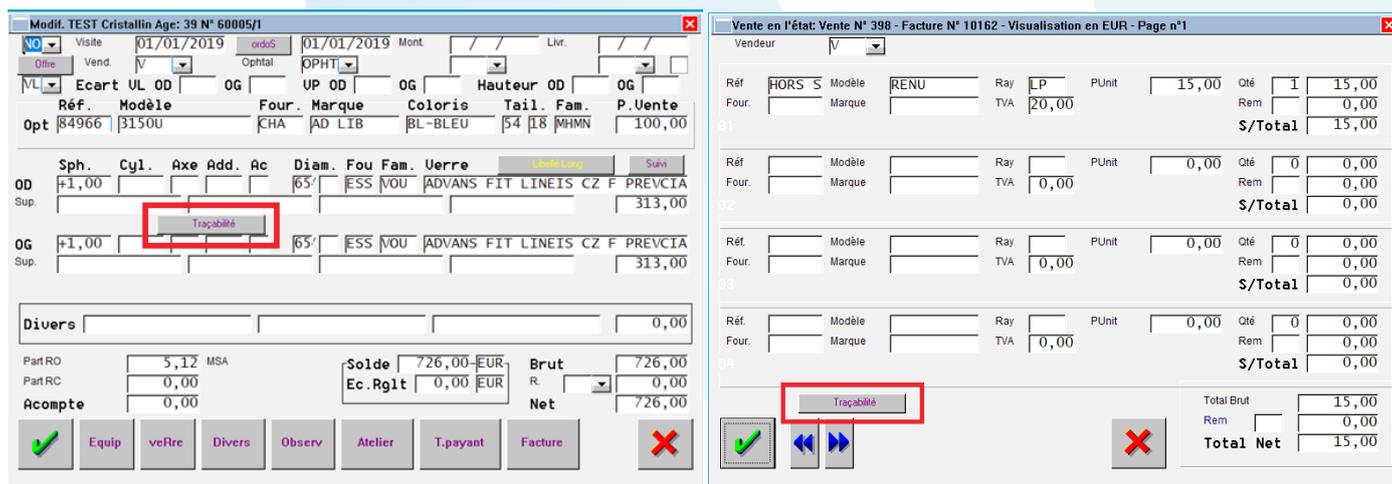
Le but de la traçabilité est de pouvoir contacter tous les clients ayants achetés un équipement faisant l'objet d'une demande de rappel de la part du fournisseur, suite par exemple à un souci de fabrication.

Elle consiste à noter le numéro de suivi de l'équipement et est obligatoire à compter du 01/01/2019 pour :

- Les lentilles de contact
- Les produits d'entretien/nettoyage des lentilles
- Les verres correcteurs
- Les montures avec verres correcteurs

## I. Saisie de la traçabilité

Dans Irris le bouton [Traçabilité] est présent sur les dossiers optiques, lentilles et ventes en l'état :



The image displays two screenshots from the Irris software interface. The left screenshot shows the 'Modif. TEST Cristallin Age: 39 N° 60005/1' window. It contains various fields for patient information, visit dates, and optical parameters. A button labeled 'Traçabilité' is highlighted with a red box. The right screenshot shows the 'Vente en l'état: Vente N° 398 - Facture N° 10162 - Visualisation en EUR - Page n°1' window. It displays a list of items with columns for reference, model, ray, PUnit, PUnit, Qty, and S/Total. A 'Traçabilité' button is also highlighted with a red box at the bottom of the window.

En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur accède à l'écran qui est pré-rempli avec les équipements du dossier nécessitant une traçabilité :





